

Décision

Générale

colonial

Décision n° 130 portant erratum à l'article 1^{er} de la décision n° 69 du 28 janvier 1942.

n° 130

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 février 1942

Numéro JO
n° 543 du 28/02/1942

Date du numéro
28 février 1942

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 69 du 28 janvier 1942 portant affectation de deux sous-officiers mis à la disposition de l'autorité civile et fixant le montant de leur gratification.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}

— Erratum. à l'article 1^{er} de la décision susvisée, après « sont respectivement affectés »; au lieu de : « au service zootechnique et au ravitaillement général », lire : « au ravitaillement général et au service zootechnique ». (Le reste sans changement.) Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.